

POLICE DES ROUTES

Restriction de circulation

Commune de Grancy

RC 171-B-P Grancy – Cossonay (route de Senarclens)

En raison des travaux de réfection des infrastructures et de la chaussée, le tronçon de la route cantonale N° 171-B-P (route de Senarclens à Grancy) situé entre l'intersection avec la route de Vullierens et la sortie de la localité sera interdit à la circulation

Du lundi 9 juillet et pour une durée de 3 mois environ

Une déviation sera mise en place par la route de Saint-Denis – La Chaux – Cossonay - Senarclens dans les deux sens.

Le chemin des Moleires sera interdit à la circulation excepté bus et convois agricole:

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Grancy
Direction générale de
la mobilité et des routes

Division – Entretien

Publication :

Fao du vendredi 29 juin 2018

Avis :

Communes de : Grancy, La Chaux, Cossonay, Senarclens, Chavannes-le-Veyron

Gendarmerie, CET-Blécherette

Gendarmerie, Cossonay

ECA, Pully

Voyer Région Centre

Police Viasuisse

Urgences-Santé

Transports Spéciaux

Manifestations

MBC / Carpostal

Sapvj



Commune de Grancy
 RC 171-B-P Rte de Senarclens

Date	N° affaire	Dessin
7.06.18		LNR

